



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 14 avril 2016 à 17 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du promoteur, madame Sandra Dicaire.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Diane Martin et Diane Laviolette ainsi que monsieur le conseiller Roger Laurent.

ÉTAIT absent : Madame la conseillère Denise Larocque ainsi que monsieur le maire Roland Montpetit et monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 17 h sous la présidence du promoteur, madame Sandra Dicaire. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affichage d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un journalier saisonnier permanent;
4. Demande de CA du MDDELCC – Réfection des rampes de mises à l'eau;
5. Inspection d'un bâtiment – Contrat;
6. Demande de soumissions – Pavage des chemins Hayes et Lépine Nord;
7. Période de questions (relatives au point 3 à 6 seulement);
8. Levée de la séance.

S16-04-103

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 14 AVRIL 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S16-04-104

AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI POUR L'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER PERMANENT

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a un besoin d'embaucher un journalier saisonnier à temps plein;

ATTENDU QUE la Municipalité désire afficher le poste sur les babillards et sur différents sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité d'embauche pour la sélection du nouveau journalier sera formé des personnes suivantes :

- Le maire
- Un conseiller membre du comité d'administration
- Un conseiller membre du comité de la voirie
- La directrice générale
- L'inspecteur en voirie

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi pour l'embauche d'un nouveau journalier saisonnier à temps plein aux endroits mentionnés dans le préambule.

Adoptée à l'unanimité.

S16-04-106

DEMANDE DE CA DU MDDELCC – RÉFECTION DES RAMPES DE MISES À L'EAU

ATTENDU QU'il est nécessaire de demander un certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de réfection des rampes de mises à l'eau du lac de l'Argile et de la rivière du Lièvre;

ATTENDU QUE le coût de ces demandes est de 569,00 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 1 138,00 \$ pour la demande de certificat d'autorisation pour les travaux de réfection des rampes de mises à l'eau du lac de l'Argile et de la rivière du Lièvre;

ET QUE cette dépense soit affectée au surplus accumulé non affecté;

ET QUE la directrice générale, madame Anik Morin, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, les demandes de certificats d'autorisations du MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité.

S16-04-107

INSPECTION D'UN BÂTIMENT – CONTRAT

ATTENDU QU'IL est nécessaire de faire l'inspection du bâtiment portant le matricule 7384-43-6421;

ATTENDU la soumission de la compagnie S.J. Pro Inspection au montant de 500,00 \$ plus les taxes applicables pour l'inspection complète du bâtiment, de tous les systèmes et composantes installés ainsi qu'une inspection thermique avec caméra infrarouge;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 500,00 \$ plus taxes applicables pour l'inspection complète du bâtiment portant le matricule 7384-43-6421;

ET QUE la présente résolution soit valide sur réception de l'approbation du propriétaire dudit bâtiment seulement.

Adoptée à l'unanimité.

S16-04-108

DEMANDE DE SOUMISSIONS – PAVAGE DES CHEMINS HAYES ET LÉPINE NORD

ATTENDU QUE le pavage des chemins Hayes et Lépine Nord est inscrit dans la programmation de travaux approuvée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à plus de 100 000 \$ et qu'en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, tout contrat comportant une dépense de plus de 100 000 \$ ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal diffusé sur le territoire et dans un système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE la Municipalité demande des soumissions afin d'asphalter les chemins Hayes et Lépine Nord;

ET QUE la publication des appels d'offres soit faite sur le site de la SÉAO et dans le journal Le Bulletin de la Lièvre.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S16-04-109

LEVÉE DE LA SÉANCE (17h07)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Sandra Dicaire, promaire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Sandra Dicaire, promaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.